

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Mardi 10 Avril 1877

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE : Eglise Sainte-Catherine. Tableau de Rubens. — Fête communale de 1877. Réorganisation de la Commission. — **Octroi.** Suppression de l'indemnité à payer aux agents des contributions indirectes pour exercice des brasseries. — **Octroi.** Tableau comparatif des recettes du 1^{er} trimestre 1877. Viandes abattues introduites de l'extérieur. — **Logements insalubres.** Remplacement de deux Membres de la Commission d'assainissement. — **Centre universitaire.** Discussion du rapport de M. VIOLLETTE et vote.

L'an mil huit cent soixant-dix-sept, le Mardi dix Avril, à huit heures du soir, le Conseil municipal de Lille, dûment autorisé et convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à l'Hôtel-de-Ville.

Présents :

M. CATEL-BÉGHIN, Maire, Président.

M. MEUREIN, Secrétaire.

MM. ALHANT, BOUCHÉE, BRASSART, CANNISSIÉ, CHARLES, COURMONT, CRÉPY, DECROIX, DELÉCAILLE, Ed. DESBONNETS, J.-B^{te} DESBONNET, DESCAT, LAURAND, LAURENGE, LECLERC, Géry LEGRAND, MARIAGE, MERCIER, MORISSON, OLIVIER, RIGAUT, ROCHART, SCHNEIDER-BOUCHEZ, SOINS, VERLY, VIOLLETTE et WERQUIN.

Absents :

MM. CASATI, CORENWINDER, Jules DUTILLEUL, GAVELLE et LEMAITRE, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Géry LEGRAND demande la parole :

**Eglise
Ste-Catherine.**

—
**Tableau
de Rubens.**

Dans l'une des dernières séances, dit-il, l'honorable M. VERLY a déjà appelé l'attention du Conseil sur les travaux de restauration qui s'exécutent à l'église *Sainte-Catherine*. Nous ne pouvons certainement qu'applaudir aux mesures prises par l'Administration pour la conservation de ce beau monument. Mais à l'intérieur de l'édifice, il y a un magnifique tableau de RUBENS, fort endommagé par le temps, et qui achève de se détruire sous l'action de l'humidité et du mauvais état des murailles. Le Conseil de fabrique ne serait sans doute pas disposé à le vendre ; mais peut-être consentirait-il, pour le sauver, à en faire le dépôt dans les musées de la Ville. En retour de cet abandon, le Conseil municipal pourrait offrir à la fabrique de lui donner une copie de ce tableau et d'apporter un plus large concours dans les travaux de restauration de l'église.

M. LE MAIRE trouve l'idée bonne. Il transmettra une proposition au Conseil de fabrique et rendra compte du résultat des négociations.

**Fête
communale.**

M. DESCAT déclare se démettre des fonctions de président et de membre de la Commission des fêtes municipales, par suite de la démission donnée par M. Géry LEGRAND, en sa qualité de rapporteur, et du peu d'empressement que paraissent mettre les autres membres de cette Commission à assister aux séances.

M. Géry LEGRAND fait remarquer que lorsqu'un rapporteur ne se trouve pas pénétré des sentiments de la majorité, son devoir est de se retirer. C'est ce qu'il a fait. Il est loin de blâmer les idées de ses collègues de la Commission à propos de la fête ; mais il ne la comprend pas de la même façon et il croit logique, dès lors, de leur laisser le soin de son organisation.

M. J.-B. DESBONNET rappelle que lorsqu'il fut question, en séance du Conseil, de la célébration de la fête annuelle, il s'y opposa, bien convaincu qu'on ne peut faire rien qui vaille avec 30,000 francs, et que mieux valait économiser cette somme pendant deux ou trois ans, afin de donner ensuite une fête digne de la ville de Lille. Malgré cette opinion si nettement formulée, mes collègues m'ont fait l'honneur de me nommer de la Commission d'organisation de la fête communale de 1877. J'ai été conséquent avec moi-même en m'abstenant d'assister à ses réunions.

M. MARIAGE comprend peu la susceptibilité de ses collègues. Pour son compte, il n'a jamais manqué d'assister aux réunions de la Commission. Il est persuadé pourtant qu'avec 30,000 francs on ne peut faire qu'une fête insignifiante, incapable d'attirer les étrangers et même de retenir les habitants. Il préférerait pour son compte, et il l'avait proposé à la Commission, ne dépenser que 20,000 fr. en les divisant et en les répartissant entre diverses

réjouissances que l'on donnerait les dimanches pendant l'été, à quinze jours ou trois semaines d'intervalle. Elles ne manqueraient pas de nous amener ici, coup sur coup, la population si considérable des grands centres qui nous entourent. On m'a opposé, dit l'honorable membre, une fin de non-recevoir en prétextant que la Commission n'avait d'autre mission que l'organisation de la fête annuelle ordinaire.

M. WERQUIN propose la nomination d'une nouvelle Commission à laquelle pleins pouvoirs seront donnés pour l'examen complet de la question des fêtes.

M. LE MAIRE partage cet avis.

Un scrutin est ouvert.

Sont nommés membres de la Commission :

MM. SCHNEIDER-BOUCHEZ, DESCAT, BOUCHÉE, WERQUIN, VERLY, MARIAGE,
Ed. DESBONNETS.

Octroi.
—
Indemnités
d'exercice
sur les bières.
—

M. LE MAIRE donne lecture d'une lettre adressée le 21 mars 1877, par M. le Directeur général des contributions indirectes à M. le Préfet, et ainsi conçue :

Paris, 21 mars 1877.

MONSIEUR LE PRÉFET,

A la date du 16 février dernier, vous avez transmis à M. le Ministre des finances une réclamation de la municipalité de Lille, tendant à obtenir l'exemption de l'indemnité d'exercice payée jusqu'ici au trésor, pour la constatation des droits d'octroi sur les bières.

Depuis l'établissement de formalités à la circulation des bières dans cette commune, la suite du service étant complètement assurée dans les brasseries par les agents spéciaux de l'octroi, au point de vue de la taxe communale, la demande de la municipalité est fondée.

Je vous prie de vouloir bien l'en informer, en lui faisant connaître que j'adresse des instructions au Directeur de mon Administration dans le département du Nord, pour que cette exemption soit désormais accordée à la ville de Lille.

Agréés, etc.

Le Conseiller d'Etat, directeur général,

AUDIBERT.

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire général de la Préfecture,
COPIN.

Octroi.
—
Mouvement
comparatif
des recettes
du
1^{er} trimestre
de 1877.

M. LE MAIRE communique ensuite au Conseil le mouvement comparatif des recettes de l'octroi pendant le premier trimestre de 1877. Ces opérations sont consignées au tableau suivant :

OCTROIS

Tableau comparatif des produits pendant le 1^{er} trimestre 1877.

| DÉSIGNATION DES OBJETS IMPOSÉS | OCTROI URBAIN | | | | OCTROI DE LA BANLIEUE | | | |
|---|--|------------|---|-----------|--|-----------|--|----------|
| | Recettes effectuées au 1 ^{er} Avril | | Différence | | Recettes effectuées au 1 ^{er} Avril | | Différence | |
| | 1877 | 1876 | En plus | En moins | 1877 | 1876 | En plus | En moins |
| Boissons et liquides | Vins | 100.661 17 | 104.218 15 | » | 3.556 98 | 2.897 58 | 3.085 89 | 188 31 |
| | Alcools | 74.969 01 | 86.915 40 | » | 11.946 39 | 6.879 19 | 6.823 04 | 56 15 |
| | Bières | 206.992 03 | 169.275 15 | 37.716 88 | » | 31.600 86 | 26.055 45 | 5.545 41 |
| | Vinaigres et acides | 3.439 18 | 3.558 08 | » | 118 90 | 300 64 | 239 75 | 60 89 |
| Viandes de boucherie et de charcuterie. | | 198.854 36 | 188.019 22 | 10.835 14 | » | 3.614 85 | 4.573 62 | 938 77 |
| | Volaille | 14.759 02 | 13.806 06 | 952 96 | » | » | » | » |
| Comestibles | Gibier, pâtés, etc. | 7.239 30 | 8.337 88 | » | 1.098 58 | » | » | » |
| | Poisson | 23.965 26 | 19.133 95 | 4.831 31 | » | » | » | » |
| Fourrages. | Huitres et moules | 3.442 64 | 4.338 13 | » | 895 49 | » | » | » |
| | | 53.464 13 | 52.712 95 | 751 18 | » | 3.774 20 | 3.374 48 | 399 72 |
| Combustibles. | Charbons de bois et bois à brûler | 6.800 54 | 6.679 17 | 121 37 | » | 1.098 02 | 1.191 65 | 93 63 |
| | Houilles et cokes | 77.033 10 | 81.284 23 | » | 4.251 13 | 11.213 19 | 13.166 24 | 1.953 05 |
| Objets divers. | | 89.822 36 | 66.479 67 | 23.342 69 | » | 14.957 63 | 9.850 28 | 5.107 35 |
| | | 16.086 93 | 14.319 81 | 1.767 12 | » | 645 14 | 480 65 | 164 49 |
| TOTAUX | 877.529 03 | 819.077 85 | 80.318 65 | 21.867 47 | 76.981 30 | 68.841 05 | 11.334 01 | 3.193 76 |
| | | | Différence en plus pour 1877: 58.451 18 | | | | Différence en plus pour 1877: 8.140 25 | |

**Viandes
abattues
introduites
de l'extérieur.**

M. J.-B. DESBONNET appelle l'attention de l'Administration sur les conséquences de l'épidémie qui sévit sur les bêtes à cornes. Il croit savoir que des animaux de boucherie, malades ou contaminés, abattus à l'extérieur, sont introduits en ville et livrés à la consommation locale. Il pense indispensable d'exercer une surveillance sévère à ce sujet.

M. LE MAIRE est en mesure de rassurer l'honorable M. J.-B. DESBONNET. L'introduction des viandes est surveillée avec une grande vigilance. Elles ne circulent en ville qu'accompagnées d'une déclaration du bureau d'octroi qui a constaté leur entrée; elle doit être reproduite au bureau de contrôle des Halles Centrales. Là, toutes ces viandes sont l'objet d'une vérification sérieuse, et on s'assure en même temps que toutes celles introduites en ville, ont été présentées aux experts-vérificateurs.

**Commission
d'assainissement
des logements
insalubres.**

M. LE MAIRE communique ensuite au Conseil la lettre suivante, de M. le Vice-Président de la Commission des logements insalubres :

Lille, le 10 Avril 1877.

Le Vice-Président de la Commission d'assainissement des logements insalubres de la ville de Lille, à Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE,

Depuis deux ans, M. WINTREBERT, Docteur en médecine, membre de la Commission d'assainissement, n'a répondu à aucune des convocations qui lui ont été adressées pour assister aux séances; nous ne l'avons plus vu paraître et nous n'avons reçu de lui aucune explication des causes de son abstention. Nous pensons qu'il y a lieu de considérer ce silence comme une démission tacite. Il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement.

D'autre part, notre ancien collègue, M. DELMAR, nous a donné sa démission, que nous prions le Conseil de bien vouloir accepter.

Pour ne pas entraver plus longtemps les travaux de la Commission (3^e section) par les vides qu'y laisse l'absence de MM. WINTREBERT et DELMAR, j'ai l'honneur, M. le Maire, de vous prier de proposer au Conseil municipal, dans sa séance de ce soir, la nomination de MM. HENRY, Docteur en médecine, et ALHANT Conseiller municipal, dont je me suis assuré préalablement l'assentiment.

Agrééz, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

VICTOR MEUREIN.

Après cette lecture un scrutin est ouvert :

MM. WINTREBERT et DELMAR, sont remplacés dans la Commission des logements insalubres, par

MM. HENRY, Docteur en médecine, et ALHANT, Conseiller municipal.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. VIOLETTE, sur la création d'un grand centre universitaire à Lille.

**Centre
universitaire
à Lille.**

—
**Discussion
du rapport
et vote.**
—

Nous sommes tous d'accord, dit M. LE MAIRE, sur la nécessité de cette création. Le Conseil a déjà affirmé, à l'unanimité, son sentiment à ce sujet, dans la séance du 20 juin 1876. A la suite d'une proposition de l'honorable M. VERLY, il a émis unanimement le vœu qu'un centre universitaire complet soit créé à Lille. Cette délibération immédiatement transmise par mes soins à M. le Ministre de l'Instruction publique, a amené de sa part la réponse suivante, adressée à M. le Préfet, sous la date du 27 juillet 1876.

Paris, le 27 Juillet 1876.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la délibération en date du 20 juin dernier, par laquelle le Conseil municipal de Lille a émis unanimement le vœu qu'un centre universitaire complet soit créé dans cette ville.

Je vous remercie de cette communication et je vous prie d'informer le Conseil, qu'il est pris note de son vœu pour le moment où la question des grands centres universitaires sera discutée. Mon administration ne manquera pas à cette époque de tenir compte au Département du Nord, et notamment à la ville de Lille, des sacrifices qu'elle aura déjà consentis et du désir exprimé.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

WADDINGTON.

Lors de mon dernier voyage à Paris, dit M. LE MAIRE, j'ai cru devoir entretenir de cette question M. le Ministre de l'Instruction publique. Les journaux nous avaient fait connaître qu'une députation Douaisienne avait obtenu récemment la promesse que les Facultés de Droit et de Lettres ne seraient pas déplacées. M. le Ministre voulut bien me dire qu'en effet il n'était pas dans sa pensée de déplacer, quant à présent, ces deux institutions; qu'il désirait auparavant voir comment pourrait s'organiser plus utilement l'enseignement supérieur dans le Nord; que pour cela il entendait ne pas se lier les mains et se réserver complètement l'avenir. J'ai répondu à l'honorable M. WADDINGTON que cette marche me paraissait fort sage; mais qu'il était prudent aussi de ne pas trop reculer la solution; que les facultés ne pouvaient être placées nulle part aussi bien qu'à Lille; que la preuve en était dans l'immense succès des cours que la Faculté des Lettres vient faire à Lille, où elle a dix fois plus d'auditeurs qu'à Douai. J'ai insisté sur la nécessité et la convenance de placer les Facultés de Droit et de Lettres dans un centre populeux, actif, avide de s'instruire, et où l'enseignement supérieur trouvera des éléments qu'il ne peut rencontrer dans une ville de 25,000 âmes.

Voilà donc la situation telle que me l'a indiquée M. le Ministre. J'arrive maintenant à l'examen du rapport de la Commission.

Il conclut d'abord à la nomination d'une Commission qui aidera l'Administration dans les démarches à faire pour obtenir la création du centre universitaire. Sur ce point nous sommes tous d'accord, et l'Administration accueillera avec empressement le concours que voudra bien lui apporter la Commission.

L'honorable rapporteur propose ensuite de réunir les quatre Facultés dans une même construction. Ici, nous différons d'opinion. Une impossibilité matérielle se dresse d'ailleurs devant ce projet ; parmi nos terrains disponibles, le plus grand n'a pas plus de 12,470 mètres carrés. Or, il faut déjà 10,000 mètres pour la Faculté de Médecine. Le terrain choisi par l'administration près de la *place du Temple*, de concert avec M. le Ministre de l'Instruction publique, n'a que 9,400 mètres avec le petit jardin botanique situé de l'autre côté de la voie, et déjà on nous fait un reproche, peu motivé toutefois, de son exigüité, en raison du peu d'espace laissé à la cour intérieure.

La Faculté des Sciences ne prendra pas moins de 4,000 à 5,000 mètres. Vous arrivez donc déjà à 15,000 mètres pour ces deux Facultés et nous n'en avons que 12,470. Comment songerait-on à installer sur ce terrain quatre Facultés, quand il n'y a pas même place pour deux ? La nécessité de cette réunion ne me paraît pas bien démontrée. La Faculté de Médecine a des salles de dissection, la Faculté des Sciences a des laboratoires de chimie qu'il est au moins convenable d'isoler de tout voisinage, je ne trouve que des inconvénients dans cette réunion ; j'en vois même un fort grave, celui de retarder la construction de la Faculté de Médecine, que vous êtes engagés à construire dans les deux ans. Si vous voulez que le Ministre croie en votre parole, qu'il ait foi en votre concours pour l'installation des autres facultés qui doivent composer le groupe universitaire, commencez par tenir vos promesses en ce qui est de la Faculté de Médecine. Rappelez-vous qu'il n'a consenti à en nommer les professeurs que sur l'engagement que vous avez pris d'élever cette construction dans le délai de 2 ans, et après le vote des 1,200,000 francs, somme à laquelle était estimée la dépense.

L'adoption des conclusions du rapport amènerait dans l'exécution du projet un retard incalculable et qui produirait le plus mauvais effet au Ministère. Déjà, depuis longtemps, M. WADDINGTON réclame avec instance les plans définitifs de la construction. Vous ne pouvez tromper son attente sous prétexte d'une économie qui n'est, hélas, qu'une illusion.

Si le devis qui vous est présenté est trop élevé, écartons-en les dépenses qui ne sont pas indispensables ; supprimons tout luxe dans les façades ; ramenons le projet à des limites acceptables ; nous ne dépenserons certes pas plus qu'en adoptant le programme de la Commission, et nous irons plus vite. Si vous voulez plus tard construire une Faculté des Sciences à proximité de la Faculté de Médecine, vous n'aurez que la place à traverser pour trouver un terrain disponible, et ces deux institutions se prêteront ainsi la main, sans se gêner réciproquement.

M. VIOLLETTE énonce, continue M. LE MAIRE, dans son rapport, que l'agrandissement du Lycée, dans les conditions proposées par l'Administration, devra coûter un million, dont moitié sera payable par la Ville et l'autre par l'Etat. L'honorable Membre se trompe. Notre concours dans cette opération se borne à livrer les terrains que le déplacement des serres de la *rue Saint-Jacques* va laisser libres. L'Etat fait tous les frais de la construction. De plus il s'engagera à abandonner la propriété des bâtiments à la Ville dans le cas où ils cesseraient d'être occupés pour les besoins de l'Instruction secondaire. Nous n'avons donc que profit à tirer de cette combinaison. Peut-être faudra-t-il ajouter à ces immeubles le sol d'une maison voisine qui a très-peu de valeur ; mais il est présumable que cette dépense serait supportée par moitié entre l'Etat et la Ville. Ce programme nous conserve la libre disposition des bâtiments de la *rue des Fleurs*, occupés aujourd'hui par les Facultés des Sciences et de Médecine ; nous pourrons y installer à l'aise, et à fort peu de frais, les Facultés de Droit et de Lettres. Ce n'est d'ailleurs que du côté de la *rue Saint-Jacques* que le Lycée peut être agrandi ; c'est là que sont les services réservés aux jeunes élèves, et qui manquent d'air et d'espace. Le bâtiment du côté de la *rue des Fleurs* n'est pas disposé pour l'installation de classes et de dortoirs. Il a une largeur de 15 mètres, divisée par des murs et des couloirs. L'aération y est difficile ; le rez-de-chaussée est mal éclairé. D'un autre côté, ses vues sur la rue et le bruit qui s'y fait, les rendent peu propres à cet usage. L'appropriation en serait très-coûteuse, tandis que les Facultés de Droit et de Lettres peuvent y être installées sans bourse délier. N'oublions pas que nous ne tenons pas encore le Centre Universitaire que nous convoitons, et que nous n'avons pas à nous aventurer dès aujourd'hui dans les vastes constructions qu'il nécessitera.

Contentons-nous de lui préparer les voies. Faisons dresser les plans ; mûrissons les projets, afin d'être prêts et d'aller vite quand l'heure sonnera. Pour le moment, nous n'avons qu'une chose à faire, donner satisfaction au Ministre en construisant la Faculté de Médecine, et en lui démontrant ainsi qu'il peut compter sur les engagements pris par la ville de Lille. Vous dépenserez infiniment moins en adoptant cette marche ; vous économiserez plus d'un million dans les constructions. Vous ferez une économie très-notable, celle du terrain, qui coûte fort cher, vous le savez. Celui que nécessiterait l'érection des quatre Facultés ne vaut pas moins de 987,950 fr. La plus grande partie demeurera disponible, si vous acceptez ma proposition.

Dans sa troisième conclusion, le rapport invite le Conseil à ne rien faire, si la Ville ne reçoit pas satisfaction.

A ce sujet, je dois vous rappeler encore, Messieurs, que vous ne pouvez vous dispenser de construire la Faculté de Médecine. Ne faites que cela provisoirement, c'est mon avis ; mais au moins faites-le, puisque vous vous y êtes engagés.

Enfin et en quatrième lieu, le rapport propose qu'en attendant la solution complète du programme, le Conseil construise dès à présent, et en contiguïté, les Facultés de Médecine et des Sciences. Il n'y a pas à hésiter en ce qui est de la première; mais quant à la seconde, la Faculté des sciences, elle peut être agrandie sur place, dans les bâtiments de la *rue des Fleurs*, par suite du déplacement de la Faculté de Médecine. Cette amélioration ne nécessiterait que très peu de frais; on ne comprendrait pas qu'on allât faire sans profit une dépense considérable ailleurs. Cet agrandissement sur place se ferait dans le cas seulement où le centre universitaire n'étant pas créé, le local actuel n'aurait pas d'autre utilisation.

Pour me résumer, dit M. LE MAIRE.

Je réclame la nomination immédiate de la Commission municipale qui devra aider l'Administration dans ses démarches auprès du Gouvernement.

Je demande l'abandon du projet de réunion des quatre Facultés dans un seul bâtiment, Je propose la construction immédiate, après révision des plans et devis, de la Faculté de Médecine sur le terrain accepté par le Ministre,

Et je suis d'avis d'ajourner la construction de la Faculté des Sciences jusqu'à ce que la question des Facultés de Droit et de Lettres soit résolue.

Le Rapporteur, M. VIOLETTE, a écouté avec attention les différentes objections présentées par M. LE MAIRE; mais il lui demande la permission de persister dans les vues qu'il a émises dans son rapport et dont il n'est nullement dissuadé.

Il ne saurait en effet admettre, comme le dit M. LE MAIRE, qu'il n'y ait pas utilité à réunir les quatre Facultés, sinon dans le même corps de bâtiment, du moins dans des locaux voisins. Cette question a été longuement traitée dans le rapport, auquel il renvoie pour les détails; il rappelle seulement qu'il y a pour tout le monde économie de temps et d'argent dans cette réunion des services; économie de locaux, de matériel, d'enseignement, de personnel, et que par suite, l'enseignement ne peut que gagner en profondeur à une semblable organisation. — Sans doute, il n'y a pas nécessité absolue à ce que les quatre Facultés soient réunies sur le même terrain; mais si la chose est possible, il n'y a pas à hésiter à adopter cette réunion, en présence des immenses avantages qu'elle procure, groupement adopté, du reste, dans tous les pays où l'enseignement supérieur est fortement organisé. M. LE MAIRE, dit l'honorable Rapporteur, trouve que le terrain proposé est insuffisant et y voit la justification de l'éparpillement des quatre Facultés. A cela, nous répondons que ce terrain a une étendue de 12,470 mètres carrés; qu'il serait facile d'y annexer, dans des conditions peu onéreuses, une propriété voisine appartenant aux Hospices, intéressés à favoriser le développement des constructions dans cette partie de la Ville. D'autre part, le terrain sur lequel on projette l'établissement d'un jardin botanique, étant

presque contigu, il peut entrer dans la combinaison de la réunion des Facultés. Tout cela forme un total d'environ 20,000 mètres carrés, dans lesquels tous les services pourront trouver une installation large, et surtout appropriée à leur destination.

Le Conseil n'a nullement l'intention de se soustraire aux engagements pris pour la Faculté de Médecine. Les constructions nouvelles peuvent s'exécuter en deux ans. Les études déjà faites pourront servir en partie; il n'y a qu'à les approprier à un terrain nouveau. — Si tout a été remis en question, c'est que le projet, par suite du mauvais choix de l'emplacement, exige des sommes considérables; on nous demande aujourd'hui 1,700,000 fr. au lieu des 1,200,000 fr. votés. D'autre part, il y aurait, paraît-il, un oubli de 150,000 francs. Nous sommes donc bien près de 2 millions, sinon au-dessus, par suite de l'imprévu qui se produira encore. Or, pour pareille somme on peut, dans les nouveaux terrains, mettre à exécution tout le projet de réunion. M. LE MAIRE s'exagère les dépenses, car il ne s'agit pas ici de décorations de façades; tout luxe inutile doit être proscrit.

Ce Magistrat, continue le Rapporteur, objecte que les quatre Facultés ne sont point concédées, et que dès lors on n'a point à s'en préoccuper pour le moment. Nous ne saurions partager cet avis. Il est bien vrai qu'il n'y a encore rien de décidé à cet égard; mais il ne faut pas attendre, pour faire valoir nos droits, qu'on nous objecte la théorie des faits accomplis. La Commission a donc dû se placer au point de vue de la concession des quatre Facultés. D'ailleurs, il ne saurait être douteux que Lille ne soit un des premiers points désignés pour l'établissement d'un grand centre universitaire. Notre ville est en effet placée au milieu d'une agglomération de 600,000 habitants, au centre du département le plus industriel de la France, et qui paie à lui seul plus du douzième de l'impôt. Si l'on n'accorde pas à Lille un centre universitaire, à qui pourra-t-on l'accorder?

Le rapport a dû entrer dans l'examen des voies et moyens, puisqu'il avait à étudier à un point de vue général la question de savoir si la Ville était en mesure de faire face à la dépense. Il démontre par des chiffres la possibilité de l'installation, en coordonnant les travaux projetés. C'est pourquoi la question de l'agrandissement du Lycée est forcément intervenue dans l'affaire, et s'y trouve liée d'une manière intime. Si nous cédon à l'État, pour l'agrandissement du Lycée, les bâtiments actuels de la Faculté de Médecine et des Sciences, en même temps que le terrain et l'emplacement des serres, n'est-il pas équitable que l'État paye à la Ville la somme qu'il aurait dépensée pour ses constructions? Cette somme dès lors viendrait en déduction des dépenses totales faites pour l'installation des quatre Facultés.

Pour toutes ces raisons, le Rapporteur croit donc devoir maintenir ses conclusions.

M. MORISSON croit, avec M. LE MAIRE, que si nous avions un jour la bonne fortune d'obtenir à Lille un groupe universitaire complet, les bâtiments de la *rue des Fleurs*

s'appliqueraient mieux aux besoins des Facultés de Droit et de Lettres, qu'au Lycée, qui ne saurait les utiliser avec avantage.

A part cela, dit M. MORISSON, je diffère d'avis sur la question avec l'honorable Chef de l'Administration municipale, et je partage les vues développées avec tant de talent par le rapport. M. VIOLETTE a démontré la nécessité absolue de réunir les quatre Facultés dans une même construction; cette réunion se pratique d'une manière générale en Allemagne. La ville de Strabourg, que j'ai eu l'honneur d'habiter quand elle était française et qui le redeviendra un jour, je l'espère, a ses cinq Facultés réunies, y compris celle de théologie. Partout on a reconnu l'urgence de mettre tous les étudiants en contact. Il y a là des avantages très-sérieux, que nous ne devons pas méconnaître, au moment où nous projetons la création d'un Centre Universitaire et alors que nous ne sommes liés par aucun précédent.

M. MARIAGE pense qu'il est impossible, après avoir entendu MM. VIOLETTE et MORISSON, que tout le monde ne soit pas d'accord sur la nécessité de réunir les quatre Facultés. Le terrain désigné par le rapport a une étendue de 12,470 mètres. La propriété voisine, appartenant aux Hospices, a une superficie au moins égale; c'est là plus qu'il ne faut pour répondre à tous les besoins. Une chose est surtout urgente aujourd'hui, c'est de nommer la Commission, afin qu'elle puisse, conjointement avec l'Administration, faire toutes les démarches utiles avant l'ouverture des Chambres; car le projet de création de Centres Universitaires doit être déposé par le Ministre dès la rentrée.

La Commission trouvera un argument d'une grande puissance dans le choix que le parti catholique a fait de la ville de Lille pour engager la lutte avec l'Université. C'est ici, et non à Douai, que l'Université officielle et l'Université libre auront à mesurer leurs moyens d'action et leur valeur.

Si l'Etat divise ses forces, s'il laisse les Facultés de Droit et de Lettres dans un Centre peu peuplé, où les éléments de recrutement lui manquent, il se placera dans une condition d'infériorité manifeste, et consacrera lui-même la ruine de ses institutions. Nous sommes sans inquiétude à ce sujet; il sentira la nécessité de réunir à Lille un pléiade de savants professeurs, capables de soutenir la lutte. Il ne peut désertier le combat sur le seul point de la France où il a plu au parti catholique de l'engager d'une manière générale.

Je demande donc, dit l'honorable Membre, que les conclusions du rapport soient adoptées sans modification, et que notre délibération soit adressée immédiatement à tous les Ministres, afin qu'ils soient préparés à la question quand la Commission ira les visiter.

M. WERQUIN ne peut admettre que le terrain de 12,470 mètres, désigné par la Commission, ne suffise pas à l'érection des 4 Facultés, alors qu'on voit l'emplacement si resserré

qu'occupent à Paris les Facultés de Sciences, de Droit, de Lettres, de Médecine et même de Théologie.

Quand la Capitale de la France forme, et en si grand nombre, des illustrations ou tout au moins des praticiens distingués, dans des écoles qui occupent si peu d'espace, comment pourrait-on soutenir que Lille, qui a encore tant de terrains vagues dans ses murs, n'ait pas un emplacement assez vaste pour loger un groupe universitaire complet ?

M. LE MAIRE, ajoute M. WERQUIN, a toujours partagé cette idée que deux Facultés rivales de Médecine étaient presque nécessaires à Lille. Son cœur doit tressaillir d'allégresse, puisqu'au lieu de deux Facultés, nous voulons lui en donner quatre. Le hasard fait que Lille va devenir le champ de bataille des idées de progrès que représente l'Université, et de celles de négation que professent des hommes que le développement de l'instruction épouvante. En présence de cet événement, le Conseil municipal a un grand devoir à remplir. Il faut que désormais, Lille ne soit pas seulement une ville de travail et de luxe ; elle doit se distinguer par son aristocratie scientifique. Pour atteindre ce résultat, il faut réunir nos forces dans une étroite cohésion, et bien nous garder de diviser les Facultés en petits tronçons isolés.

L'Etat prépare une révision du programme de l'enseignement supérieur. Il trouve un danger dans la spécialisation des diplômes, et veut qu'à l'avenir les élèves soient astreints à suivre les cours, et à prendre des grades dans les Facultés voisines de celle qui est l'objet de leur préférence. Ces projets donnent une véritable opportunité aux conclusions si intelligentes du rapport, et le Conseil s'empressera certainement de les accueillir.

M. Jules DECROIX trouve pleins de justesse les arguments émis par M. LE MAIRE. Pour son compte, s'il croit à l'utilité de la réunion des Facultés des Sciences et de Médecine, il ne voit aucun motif pour y annexer encore les Facultés de Droit et de Lettres. L'honorable membre a suivi à Paris les cours de droit : il n'y a jamais rencontré un étudiant en médecine. Il n'a jamais vu non plus un étudiant en droit suivre les cours des Facultés des Sciences ou de Médecine. La réunion de ces Facultés ne lui paraît donc pas si urgente. Elle est peut-être une nécessité en Allemagne ; mais en France on se spécialise davantage ; les élèves n'ont en vue que le but qu'ils poursuivent et qu'ils ont hâte d'atteindre.

Construisons quant à présent une Faculté de Médecine et une Faculté des Sciences, ce sera une chose bonne en elle-même ; ce sera de plus un moyen de sortir de l'ornière où nous a jetés le projet d'érection de la Faculté de Médecine sur un terrain qui ne convient à personne.

L'Orateur critique l'introduction dans ce projet de salles de dissection, qui se trouveraient ainsi placées fort inopportunément au centre de la Ville. La Faculté catholique, mieux

inspirée, a placé les siennes à Saint-André, près de la voirie municipale. Si nous distrayons du programme ces salles de dissection, et les appartements réservés au Doyen, qui préférera se loger en Ville, et le luxe architectural dont a parsemé les façades, nous arriverons à des économies qui permettront de bâtir la Faculté des Sciences côte à côte avec celle de Médecine. Quant à l'agrandissement du Lycée, M. Jules DECROIX est d'avis que ce n'est pas du côté de la *rue des Fleurs* qu'il faut l'effectuer. Il est bien plutôt d'avis d'abattre les malencontreux bâtiments placés comme un écran devant le soleil, et qui empêchent l'introduction de l'air et de la lumière dans les cours. Il croit que l'agrandissement doit se faire du côté du *passage Lestiboudois*, qu'on peut supprimer sans inconvénient; il estime que l'acquisition du Cercle du Nord et de l'hôtel MARACCI ne coûterait pas plus que celle de l'usine de MM. LAURENT, et serait infiniment préférable.

M. J.-B. DESBONNET trouve qu'il y a un côté pratique à dégager de la brillante discussion à laquelle vient d'assister le Conseil. Nous sommes tous d'accord, dit l'honorable Membre, pour demander la création à Lille d'un centre universitaire; nous le sommes moins quand nous entrons dans l'examen des voies et moyens. Dès lors, il convient de ne prendre pour aujourd'hui, dans le rapport, que ce qui a trait à cette création, et de renvoyer le surplus à l'étude de la Commission des Travaux.

Ne votons en ce moment, dit-il, que le principe. Pendant que l'Administration et les membres délégués iront faire des démarches à Paris, le chapitre des voies et moyens s'instruira et sa discussion viendra plus utilement ensuite.

M. MARIAGE compte au contraire beaucoup sur la lecture du rapport pour déterminer le Gouvernement. Il considère comme très-urgent de l'adopter dans son entier, afin de pouvoir le communiquer aux Ministres. La question de principe a déjà été votée. Ce n'a été véritablement jusqu'ici que l'expression d'un vœu tout platonique. Avec un rapport sérieux comme base d'opérations, la question prend un corps et sa solution acquiert bien plus de chances de succès.

Répondant aux observations de M. VIOLLETTE, M. LE MAIRE dit que deux mots jurent dans son rapport; ce sont ceux d'économie et de réunion des quatre Facultés. Si le Conseil veut faire des économies, il ne faut pas qu'il se lance dans le vaste programme de la construction de quatre Facultés, ce qui ne coûterait pas moins de 3,500,000 à 4,000,000 francs, sans compter près d'un million de terrain, tandis qu'en les isolant on en installerait deux sans frais.

D'autre part, l'honorable Rapporteur déplace la question quand il parle de l'acquisition de l'usine voisine du Lycée. Cette usine n'est pas utile à son agrandissement, mais bien à son

dégagement. Ce sont là deux questions distinctes et indépendantes. L'usine constitue une grande gêne pour les services du Lycée et un danger permanent d'incendie. Sa disparition n'a pas pour but un agrandissement inutile de ce côté; elle servira surtout au prolongement, dès longtemps reconnu nécessaire, de la *rue des Arts*. C'est tout simplement une opération de voirie, et une opération d'autant plus désirable que le Ministère de l'Instruction publique ferait la moitié des frais dans l'intérêt du Lycée.

L'honorable Rapporteur est mal informé également à propos du terrain voisin de celui que la Commission désire affecter au centre universitaire. Il n'appartient qu'en partie aux Hospices. Il faudra l'acheter à chers deniers, une certaine surface étant déjà bâtie.

M. le Rapporteur se trompe encore quand il indique le chiffre de 350,000 francs pour la dépense de construction de l'Institut industriel : c'est 550,000 francs qu'il a coûté, plus 300,000 francs de terrain.

Le programme de la Commission coûtera de 1,500,000 francs à 2 millions plus que celui de l'Administration. Et tout cela pour arriver à la réunion des quatre Facultés, qui ne paraît pas véritablement si urgente. Les villes de Lyon, Bordeaux, organisent en ce moment des institutions similaires, qu'elles ne réunissent pas, malgré que leurs dépenses s'élèvent bien au-delà des nôtres. On cite, il est vrai, Paris; mais chacun sait que les Facultés y sont installées dans de déplorables conditions, et que l'on songe à en démolir les bâtiments pour les remplacer. Au dessus de tous ces points de détails, il est pour moi une objection capitale et que j'engage le Conseil à ne point perdre de vue : c'est le retard que ces nouvelles décisions apporteraient à la construction de la Faculté de Médecine, et le supplément considérable de dépenses que le projet de la Commission exigerait.

En terminant, M. LE MAIRE conjure le Conseil municipal de ne pas laisser au Ministre l'occasion de mettre en doute notre empressement à tenir nos engagements.

M. WERQUIN demande à soumettre une observation au point de vue du vote. Il désire que les conclusions du rapport soient mises aux voix dans leur ensemble, mais en précisant bien qu'en les adoptant, le Conseil entend prendre les résolutions suivantes :

1° Engagement de pourvoir à l'installation de tous les services nécessités par la création à Lille d'un grand centre universitaire ;

2° Nomination d'une Commission municipale, qui se joindra à l'Administration et aux sénateurs et députés dévoués aux intérêts de la ville de Lille, pour faire auprès des Ministères toutes les démarches nécessaires à cette création ;

3° Construction immédiate d'une Faculté de Médecine et d'une Faculté des Sciences, sur le même terrain autant que possible, près de l'Institut industriel.

4° Mise à l'étude des moyens d'installation de la Faculté de Droit et de la Faculté des Lettres aussitôt que la Ville aura pu les obtenir.

M. LE MAIRE croit que sous cette forme les conclusions du rapport peuvent être accueillies.

Un scrutin est ouvert.

Les conclusions du rapport, expliquées et amendées par M. WERQUIN, sont adoptées à l'unanimité.

En conséquence,

LE CONSEIL, à l'unanimité,

S'engage à pourvoir à l'installation de tous les services nécessités par la création à Lille d'un grand centre universitaire.

Décide la nomination d'une Commission municipale, qui se joindra à l'Administration et aux Sénateurs et Députés dévoués aux intérêts de la ville de Lille, pour faire auprès des ministères toutes les démarches nécessaires à cette création.

Vote la construction immédiate d'une Faculté de Médecine et d'une Faculté des Sciences sur le même terrain, autant que possible, près de l'Institut industriel.

Enfin, décide la mise à l'étude des moyens d'installation de la Faculté de Droit et de la Faculté des Lettres aussitôt que la Ville aura pu les obtenir.

Sont nommés membres de la Commission municipale :

MM. VIOLETTE, VERLY, MARIAGE, WERQUIN et MEUREIN.

La séance est levée.

CERTIFIÉ :

Le Maire de Lille,
CATEL-BÉGHIN.